Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20260608-DCM_46_2026-DE

COMMUNE de LE THEIL DE BRETAGNE Département : Ille et Vilaine Arrondissement : Fougères - Vitré Canton : La Guerche de Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2026**
Date de convocation : Le 2 juin 2026. Date de d'affichage : Le 3 juin 2026.	L'an deux mille vingt-six, le huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Theil de Bretagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (à la Mairie, salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Madame Graziella VALLÉE, Maire.
Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19	Présents : Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Muriel HÉLARY, Marc SORIN, Catherine LEFEVRE, Éric PELTIER, Annie JAN, Vivian REQUET, Alain RUSSEIL, Laurence POINSIGNON, Fabien HOUGET, Emilie LOUVEL, Mathieu AIRAULT, Romane VAILLANT, Éric GENDREAU, Christian ROCHETTE, Gwenaëlle GAUCHET. Excusés : Yoann CADO, Pascaline MARION Absents : néant
Délibération N° 46/2026	Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat à : Yoann CADO à Mathieu AIRAULT et Pascaline MARION à Graziella VALLÉE Fabien HOUGET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Résidence de Bon Abri. Revalorisation des loyers au 1er juillet 2026.

Madame la Maire indique que dans le cadre de la gestion des logements locatifs conventionnés APL financés avec l'aide de l'Etat, l'évolution annuelle du loyer se calcule en fonction des variations de l'indice de référence des loyers enregistrées sur un an au 4ème trimestre 2025, et indique qu'en conséquence la révision applicable au 1er juillet 2026 est de + 0.79 % ; et invite l'Assemblée à fixer le montant des loyers applicables à compter du 1er juillet 2026 pour les 4 logements locatifs de la Résidence de Bon Abri.
Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les loyers à compter du 1er juillet 2026 ainsi :

Adresse	Surface	Locataire	Loyer 2025	Montant revalorisation (0,79 %)	Loyer 2026
1 Résidence de Bon Abri	41,05 m²	Jean-Baptiste MONTÉBRAN	247,63 €	1,96 €	249,59 €
2 Résidence de Bon Abri	31,03 m²	Hartley OKON JOSHUA	204,95 €	1,62 €	206,57 €
3 Résidence de Bon Abri	67,84 m²	Mickaël BODIGUEL	400,92 €	3,17 €	404,09 €
4 Résidence de Bon Abri	68,00 m²	Florence PIQUET	374,26 €	2,96 €	377,22 €

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,
Graziella VALLÉE

Le Secrétaire de séance,
Fabien HOUGET

MAIRIE DE LE THEIL DE BRETAGNE 35240